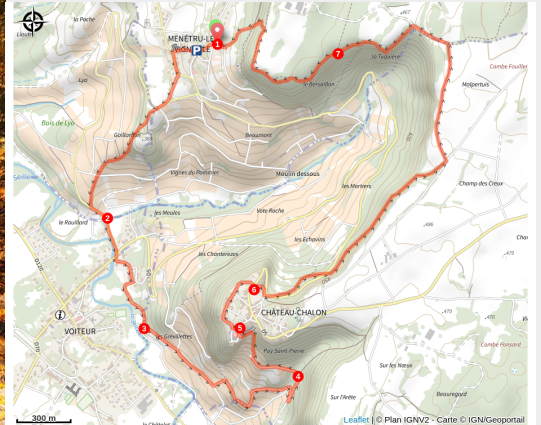


Le Vignoble du Château-Chalon

Bresse Haute-Seille



Sentier autour de Château-Chalon (© Stéphane Godin/Jura Tourisme)



Un superbe itinéraire à travers les vignes d'Appellation d'Origine Contrôlée Château-Chalon et Côtes du Jura. Entre côteau vigneron, Plus beaux Villages de France de Château-Chalon, ancienne voie-romaine et belvédères incontournables sur la vallée de la Haute-Seille... Les points d'intérêts le long de cette randonnée sont nombreux !

Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 3 h 30

Longueur : 8.9 km

Dénivelé positif : 333 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Oenologique

Itinéraire

Départ : Menétru-le-Vignoble

Arrivée : Menétru-le-Vignoble

Balisage : — PR® (Promenades et Randonnées)

Communes : 1. Menétru-le-Vignoble

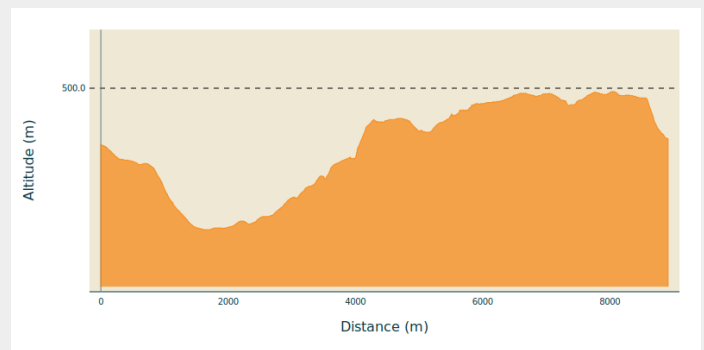
2. Domblans

3. Voiteur

4. Château-Chalon

5. Nevy-sur-Seille

Profil altimétrique



1. Depuis le parking, au poteau « **Ménétru le Vignoble** », continuer à gauche vers « **La Fontaine** ». Prendre la route à gauche sur 400 m et, dans le virage, le chemin du Gaillardon à gauche. Il descend en sous-bois puis dans les vignes. « Sous les vignes », emprunter la D 205 à gauche.
2. Passer « **Le Rouillard** » et « **Le Moulin** ». Ne pas franchir le « **Pont de Mézieres** », mais couper la D 70 et suivre la rue Maizières. Partir à droite sur le chemin qui long le mur du parc.
3. Au poteau « **Les Grevillettes** », obliquer à gauche. Passer « **Aux Chaises** », puis monter à gauche vers « **Les Niods** ». Là, suivre la route à gauche.
4. Au « **Puits Saint Pierre** », monter par la route à gauche dans les vignes et gravir le sentier qui mène à Château-Chalon.
5. À gauche, passer « **La Maison de la Haute Seille** » et, par la rue de la Roche (Prendre le temps de parcourir les belvédères du village et d'apprécier les maisons vigneronnes dans les rues du village),
6. Au poteau « **Château Chalon** », traverser la D 5 et descendre la ruelle. « **Aux Vergers** », continuer à droite vers « **voie romaine** ». Au poteau, emprunter le chemin à gauche et longer la bordure du plateau (Belle vue sur le vallon).
7. Du poteau « **Le Latet de Ménétru** », gagner la « **Croix de Beaumont** ». Longer la lisière, puis descendre à gauche dans le bois.

> **Possibilité d'allonger l'itinéraire en empruntant le Sentier des Châteaux (hameau de Vau, châteaux de Frontenay et de Blandans)**

(parcours total de niveau difficile, 5 h 30, 17 km, dénivelée de 440 m, balisage jaune) : à partir du poteau « Ménétru le Vignoble », passer « Le Grapot », « Granges de Ménétru », « Fougnet ». À « Oratoire », tourner à gauche vers « Le Clos (Haut) », « Château de Frontenay » (tombe de l'écrivain jurassien Bernard Clavel), « Lavoir ». À « Haut des Rignardes » quitter la route pour « Le Cuart », « Château de Blandans », Haut de la Rampe », « Domblans Arboretum ». Continuer à gauche dans la vallée de la Seille jusqu'au « Rouillard ».

ÉCONOMIE

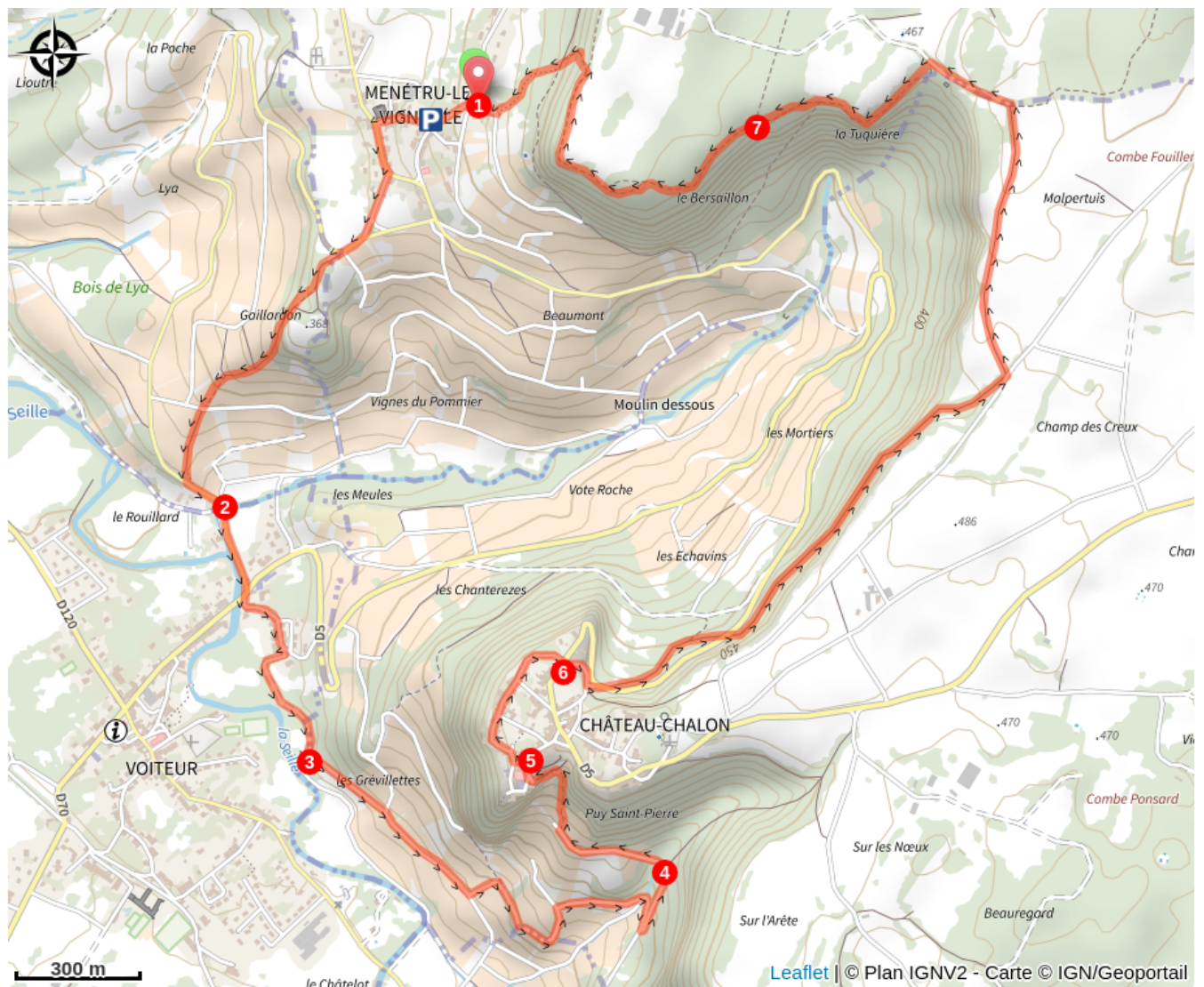
Le vignoble jurassien

La vigne est cultivée en Franche-Comté depuis l'époque gallo-romaine : c'est l'un des plus vieux vignobles de France. Au Moyen Âge, seigneurs, ecclésiastiques et laïcs investissent dans la viticulture, mais le phylloxéra et la Première Guerre mondiale lui portent un coup fatal.

L'actuel vignoble d'à peine 2 000 ha – l'un des plus petits de France – s'étend sur une étroite bande entre Salins et le Sud-Revermont. Il offre néanmoins une large diversité de produits : quatre appellations d'origine contrôlée géographiques

: Côtes du Jura, Arbois et Arbois-Pupillin, Château-Chalon et l'Étoile ; deux AOC « produits » : crémant du Jura, macvin du Jura ; et cinq cépages : chardonnay, pinot noir, poulsard, trousseau et savagnin (dont est issu le fameux vin jaune), les trois derniers étant une exclusivité.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques



Boucles Échappée Jurassienne

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Lons-le-Saunier, prendre la direction de Voiteur par la D70. Dans Voiteur prendre la direction de Château-Chalon puis tourner à gauche après le pont sur la Seille en direction de Menétru-le-Vignoble. Dans Menétru, suivre la direction de la Mairie.

Parking conseillé

Parking de la Mairie de Menétru-le-Vignoble

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - LES LATETS

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises du Lattet sur la commune de Menétré-le-Vignoble.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie (attention certains sites sont exclus : se référer à l'article 7 pour cette dernière activité)
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

APPB CORNICHES CALCAIRES - CHATEAU-CHALON

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre

blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les falaises de Château-Chalon sur la commune éponyme.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Lieux de renseignement

Office de Tourisme JurAbsolu
3 Place de la Mairie, 39210 VOITEUR
contact@jurabsolu.fr
Tel : 03 84 44 62 47
<https://www.jurabsolu.fr/>

